

## Affaire Guy Turcotte : un crime parfait ?

Guy Turcotte, qui a admis avoir tué ses enfants, était de retour devant les membres de la Commission d'examen des troubles mentaux au début novembre. Un juriste de renom analyse ici l'exercice difficile — et parfois douloureux — de la justice



La récente décision de la Cour supérieure dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Turcotte » a fait couler l'encre des stylos comme celle des rotatives et occupé un espace virtuel important dans Internet et les réseaux sociaux. Elle a surtout posé le problème difficile – et parfois douloureux – de l'exercice de la justice. En effet, était-il juste de voir un père quitter le tribunal sans condamnation après qu'il eut admis avoir causé la mort de ses propres enfants ?

Les réactions n'ont pas manqué, l'indignation servant de toile de fond. Certains ont parlé du « jugement de la populace »... Mais il faut reconnaître la légitimité du débat public. Si certaines réactions étaient motivées par une conception répressive de la justice criminelle – l'idée d'un droit vengeur -, d'autres reposaient plutôt sur l'idée que la responsabilité personnelle doit continuer à servir de fondement rationnel aux rapports sociaux. De quoi peut-on être reconnu coupable aujourd'hui, se demandent certaines personnes, si on n'est même plus tenu d'assumer la responsabilité du meurtre de ses propres enfants ?

Le déferlement des réactions aura témoigné de l'importance croissante de la justice dans le débat public. Les gens cherchent simplement à y comprendre quelque chose, et ils ont raison. Plusieurs questions ont surgi : l'argument de la maladie mentale doit-il l'emporter sur le principe de la responsabilité personnelle ? Le Dr Turcotte aurait-il perpétré le « crime parfait » ? Le jugement rendu ne vient-il pas légitimer la violence familiale ? La décision d'un juge seul aurait-elle été différente de celle d'un jury ?

C'est cette dernière question qui mérite le plus d'être posée ici. La décision aurait-elle été mieux accueillie si elle avait été rendue par un juge seul ? Et puis... pourquoi un jury ? Celui-ci constitue une forme de compromis entre la décision d'un juge, qui soupèse seul la portée des faits, et le mouvement de l'opinion publique. On ne peut pas évaluer les tenants et aboutissants du verdict dans l'affaire Turcotte sans prendre acte qu'il a été prononcé par des gens comme vous et moi.